

RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 50220
Numéro SIREN : 443 804 240
Nom ou dénomination : A.I.T APPLICATIONS INDUSTRIELLES TICKETS

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2018 sous le numéro de dépôt 4938

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 829
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

RECEPISSE DE DEPOT

EURODITEC SARL
54 RUE VICTOR HUGO
59400 CAMBRAI

V/REF :
N/REF : 2007 B 50220 / 2018-A-4938

Le greffier du tribunal de commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 18/10/2018, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 26/07/2018
- Changement(s) de gérant(s)

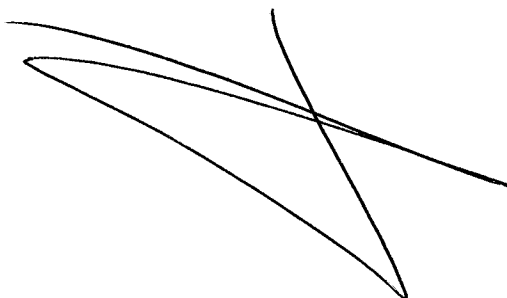
Concernant la société

A.I.T APPLICATIONS INDUSTRIELLES TICKETS
Société à responsabilité limitée
26 Résidence les Hauts de Noyelles
59159 Noyelles-sur-Escaut

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-4938 le 18/10/2018
R.C.S. DOUAI 443 804 240 (2007 B 50220)

Fait à DOUAI le 18/10/2018,

Le Greffier



200871350206

A.I.T APPLICATIONS INDUSTRIELLES Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros Siège social : 26 Résidence Les Hauts de Noyelles 59159 NOYELLES SUR ESCAUT RCS DOUAI 443.804.240	TICKETS Dépôt n° : 2018A4938 Le : Le Greffier :
---	---

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
26/07/2018

L'an 2018, le 26 juillet,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Jean-François RICHARD, détenant 71 parts sociales,

Monsieur César RICHARD, détenant 29 parts sociales,

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur César RICHARD, préside la séance en qualité de gérant, associé

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent au moins les trois quarts des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Gérant
- Nomination d'un nouveau Gérant
- Pouvoirs en vue des formalités
- Questions diverses.

C.R

Le Président donne lecture du rapport de la gérance.

J.F.R

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur César RICHARD de ses fonctions de Gérant à effet du 31 juillet 2018.

L'assemblée remercie monsieur César RICHARD pour son mandat.

Elle décide de nommer en qualité de nouveau Gérant Monsieur Jean François RICHARD, né le 17 mai 1950 à Cambrai (59), demeurant à AWOINGT (59400) 9, avenue du Parc, pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} août 2018. Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Jean François RICHARD a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, par tous les associés présents et par Monsieur Jean François RICHARD, en qualité de nouveau Gérant.

Monsieur César RICHARD



Monsieur Jean François RICHARD

« Je déclare accepter les fonctions de Gérant de la Société A.I.T APPLICATIONS INDUSTRIELLES TICKETS. »

*Je déclare accepter les fonctions de Gérant de la société
A.I.T APPLICATIONS INDUSTRIELLES TICKETS*

